



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES LOGIFIM

Date de création : 14 juin 2019

V.1

Table des matières

1 - Définitions	3
2 - Animation du dispositif	4
3 - Objectifs.....	5
4 - Collecte et Utilisation des données	5
5 - Conservation des Données	6
6 - Communication des Données.....	6
7 - Respect des Droits des personnes	7
8 - Gestion des violations de Données	7
9 - Sécurité et Confidentialité	8

1 - Définitions

Au sens de la présente Politique, les termes suivants seront utilisés :

- « **Donnée à caractère personnel** » : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable
 - Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, économique, culturelle, sociale...
- « **Traitement** » :
Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- « **CNIL** » :
Il s'agit de la Commission Nationale Informatique et Libertés
- « **RGPD** » :
Règlement Général sur la Protection des Données : Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, applicable dans tous les Etats de l'Union européenne depuis le 25 Mai 2018
- « **Responsable de traitement** » :
Il s'agit de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. En l'occurrence, le Responsable de traitement est la société Vilogia, représentée par son représentant légal et ses bras droits, signataires des Délégations de pouvoirs et de Responsabilités
- « **DPO** » :
Data Protection Officer (DPO) ou Délégué à la Protection des Données
- « **Personne concernée** » :
La personne physique identifiée directement ou indirectement, à laquelle se rapportent les données à caractère personnel faisant l'objet du traitement.
- « **Destinataire** » :
Il s'agit de la personne physique ou morale, qui reçoit des données à caractère personnel, communiquées par le Responsable de traitement.
Les destinataires des données peuvent être internes à l'entreprise ou externes (es. Partenaires)
- « **Tiers** » :
Une personne physique ou morale, autre que la personne concernée, le responsable du traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable du traitement ou du « sous-traitant » (ou Prestataire), sont autorisées à traiter les données à caractère personnel.
- « **Sous-traitant** » au sens RGPD :
Ce terme désigne la personne physique ou morale, qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.
Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels LOGIFIM travaille et qui interviennent sur les données personnelles qu'ils traitent.

- **Des notions nouvelles intégrées dans le RGPD :**

- « **Privacy by Design** » : Intégrer la protection de la vie privée dès la conception d'un Projet
- « **Privacy by Default** » : Garantir le traitement de données personnelles nécessaires pour répondre à une finalité (effacement des informations une fois la finalité atteinte)
- « **Accountability** » : Principe de responsabilité pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD, par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées
- **Etude d'Impact sur la Vie Privée (EIVP) ou PIA (Privacy Impact Assessment) ou Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD)**
 - Analyse complémentaire à mener si le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques

2 - Animation du dispositif

LOGIFIM tient à placer la protection des données à caractère personnel au cœur de ses engagements.

LOGIFIM s'engage donc, par la présente Politique de Protection des Données, à respecter la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel pour ses salariés, clients, prospects, fournisseurs et prestataires conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Afin de garantir le plus grand respect de la réglementation et d'assurer la plus grande transparence envers ses salariés, clients, prospects, fournisseurs et prestataires, LOGIFIM, en sa qualité de responsable de traitement, a désigné son DPO.

Le DPO avec son Référent Informatique et Libertés (RIL) interne construit, déploie et anime, au sein de LOGIFIM, un dispositif de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le rôle du DPO est de former, sensibiliser, informer, conseiller, pour s'assurer du respect de la protection des données personnelles au sein de l'entreprise.

Ainsi, avant de lancer ou de modifier un traitement de données personnelles existant, le DPO doit être sollicité, afin de faire des préconisations, pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

A cet égard, le DPO peut être amené, s'il l'estime nécessaire, et dès la conception ou la modification d'un Projet, à piloter une Etude d'Impact sur la Vie Privée (EIVP).

3 - Objectifs

Par le biais de la présente Politique de Protection des Données, LOGIFIM s'engage à :

- Respecter et déployer les mesures appropriées et nécessaires pour être en conformité avec la réglementation en vigueur, à savoir la « Loi Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée et le Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD)
- Se conformer aux préconisations des Référentiels de Sécurité informatique
- Anticiper tout projet mettant en œuvre des données à caractère personnel dans le respect des principes dits de Privacy by Design et Privacy by Default définis à l'article 25 du RGPD ;
- Mettre en place des procédures internes permettant de contrôler le respect des obligations légales et de ses engagements internes ;
- Faciliter l'exercice des droits reconnus aux personnes concernées ;
 - Le RGPD en son article 12 impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits, de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible
- Assurer la plus grande transparence sur les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre.

4 - Collecte et Utilisation des données

LOGIFIM s'engage, en leur qualité de responsable de traitement, à collecter uniquement les données à caractère personnel strictement nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

La collecte devra être initiée, directement auprès des personnes concernées (salariés, clients, prospects, fournisseurs, prestataires).

A cet égard, les données personnelles collectées et utiles permettent notamment de :

- Instruire, traiter les demandes de logements en locatif et en Accession et gérer les attributions;
- Gérer la relation avec ses clients et le Patrimoine immobilier;
- Gérer les Ressources Humaines chargées de mettre en œuvre ces traitements.

Lorsque le consentement de la personne concernée est nécessaire à la collecte et au traitement de certaines données, LOGIFIM s'engage à recueillir et à gérer ce consentement conformément aux exigences du RGPD.

Dans le cas où des données seraient collectées indirectement, LOGIFIM s'engage formellement à informer ses salariés, clients, prospects, fournisseurs et prestataires de celles-ci.

LOGIFIM s'engage également à ne pas traiter les données d'une manière incompatible avec les finalités pour lesquelles elles ont été initialement collectées.

Au titre de l'article 30 du RGPD, LOGIFIM tient un registre des traitements de données à caractère personnel.

C'est un document de recensement et d'analyse des traitements et qui reprend notamment :

- les données collectées
- Les Directions/Services chargés de la mise en oeuvre
- Les personnes concernées
- Les destinataires des données
- Les durées de conservation
- Les mesures de sécurité mis en place

5 - Conservation des Données

LOGIFIM s'engage à conserver les données à caractère personnel de ses salariés, clients, prospects, pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les données à caractère personnel relatives aux locataires seront, avant d'être supprimées, archivées le temps nécessaire au respect d'obligations légales : délais de recours contentieux, contrôles des autorités de tutelle, dettes en cours, ...

En tout état de cause, le droit à l'information dont jouissent les personnes concernées implique que celles-ci soient expressément informées de la durée de conservation des données à caractère personnel les concernant.

6 - Communication des Données

LOGIFIM souhaite être transparente quant à l'utilisation qui est faite des données à caractère personnel de ses salariés, clients et prospects.

Pour ce faire, ceux-ci sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de LOGIFIM qui ont un besoin réel et justifié d'accéder à ces données ;
- A tout sous-traitant ou prestataire ayant un besoin réel et justifié d'accéder à ces données ;
- A tout organisme (tiers) auquel LOGIFIM serait tenue, en vertu d'une obligation légale et réglementaire
- A des Tiers externes, hors des cas précédents, sous réserve du consentement de la personne concernée

7 - Respect des Droits des personnes

Dans le cadre permis par le Règlement européen, LOGIFIM s'engage à respecter et à faire respecter les droits dont jouissent leurs salariés, clients, prospects, fournisseurs et prestataires ; à savoir :

- Droit d'accès à l'information personnelle ;
 - La demande émane de la personne concernée (ou de son représentant légal le cas échéant) et est formulée par écrit ou par mail au DPO de LOGIFIM, qui se chargera d'y répondre dans le délai légal, à savoir un mois à compter de la réception de la demande
- Droit de rectification ;
 - La Personne concernée peut demander directement au collaborateur qui gère son dossier, la rectification des informations inexacts ou incomplètes
- Droit à l'effacement ;
 - Ce Droit ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre à une obligation légale ou un intérêt légitime
- Droit à la limitation du traitement ;
 - Ce Droit ne s'applique pas dans la mesure où le traitement est licite et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires au traitement
- Droit d'opposition
 - Ce Droit est applicable dans la mesure où la personne concernée est légitime à s'opposer

Afin de garantir une réponse efficace et dans le délai réglementaire imparti, LOGIFIM a mis en place une procédure de gestion des droits des personnes.

Vous pouvez ainsi exercer vos droits en vous adressant par courrier à :

- Vilogia - Délégué à la protection des Données (DPO) - 74 Rue Jean Jaurès - 59 664 Villeneuve d'Ascq

Ou par courriel : dpo-LOGIFIM@logi-fim.fr

8 - Gestion des violations de Données

LOGIFIM s'engage formellement à prendre toutes les mesures afin de minimiser les impacts d'une éventuelle violation de données à caractère personnel pour les personnes concernées.

Pour ce faire, LOGIFIM, en leur qualité de responsable de traitement, s'engage à notifier toute violation de données à caractère personnel à la CNIL dans un délai maximal de 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation en question ne soit pas susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

LOGIFIM s'engage également à communiquer toute violation de données à caractère personnel à la personne concernée dans les meilleurs délais lorsque la violation en question est susceptible d'engendrer un risque élevé pour ses droits et libertés.

Cette décision sera prise par le représentant légal de LOGIFIM , Responsable de traitement, sur préconisation de son Délégué à la Protection des Données (DPO).

Afin d'assurer une gestion efficiente des violations de données à caractère personnel, LOGIFIM a mis en place une procédure dédiée à cet effet.

9 - Sécurité et Confidentialité

Dans le respect de la réglementation et dans la mesure où la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des salariés, clients, prospects, sont des enjeux majeurs pour l'entreprise, LOGIFIM s'engage à :

- Sécuriser l'accès aux données en faisant respecter la politique d'habilitations mise en œuvre au sein de l'entité ;
- Garantir le transfert, en interne et en externe, en mode sécurisé des données, telles qu'un chiffrement de données ou l'utilisation d'une plateforme d'échange sécurisée ;
- Assurer la confidentialité et la sécurité des systèmes et des services de traitement notamment par :
 - La mise en œuvre et le respect d'une politique de mots de passe efficiente ;
 - L'interdiction aux collaborateurs de communiquer ses identifiants SI (login, mot de passe) à toutes autres personnes et de les saisir sur des sites Web externes au SI de LOGIFIM
- Assurer l'intégrité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, notamment en mettant en place des systèmes de sauvegarde multiples et externalisés ;
- Plus généralement, mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

LOGIFIM s'engage à imposer contractuellement à leurs prestataires/sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques et organisationnelles appropriés, dans le respect du RGPD.

Fait à Armentières, le 14 juin 2019



Olivier PAGEZY
Président du Directoire de LOGIFIM